

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 20 Octobre 2020

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline		X		
Mme FERRAND Anne-Lise	X			X
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :  
21h00

Clôture de séance :  
22h35

Prochain Conseil :

Mardi 24 Novembre 2020

### Ordre du jour :

1. Délibération Décision Modificative BP2020 pour paiement frais d'avocat
2. Délibération ESIT Contrat entretien Entreprise POINT NETT
3. Délibérations ESIT Remplacement disjoncteur général coffret électrique école
4. Délibération ESIT Ajout de 2 prises pour PC dans bureau des maîtres d'école
5. Délibération ESIT Remplacement des robinets de la cuisine et de la salle de plonge école
6. Délibération choix prestataire installation application smartphone pour informations aux administrés
7. Comptes rendus des réunions intercommunales
8. Questions diverses

Monsieur le Maire demande une minute de silence au Conseil Municipal en hommage à Samuel Paty.

### Compte rendu de séance :

#### 1. Approbation du compte rendu

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 septembre 2020.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2. Délibération Décision Modificative BP2020

Cette délibération permet d'ajouter au budget le paiement des frais d'avocat suite au recours auprès du Tribunal Administratif de la famille Olivier concernant le PLU.

Actuellement les frais d'avocat s'élèvent à 3 036 € TTC pour la rédaction du mémoire auquel il faut ajouter 480 € TTC pour les frais de représentation au Tribunal Administratif.

La famille Olivier contestant d'ores et déjà le mémoire rendu, l'avocat devra effectuer un second mémoire.

Suite à l'instauration du Droit de Prémption Urbain, deux annonces légales ont dû être faites. Les frais correspondants sont d'un montant de 322 € TTC.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de mettre 7 322 € TTC au budget 2020, comme suit :

Article 615221 Bâtiments publics - 7 322 €

Article 6227 Frais d'actes, de contentieux + 7 000 €

Article 6231 Annonces et insertions + 322 €

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

## 3. Délibération ESIT Contrat entretien Entreprise POINT NETT

Cette délibération permet de prolonger le contrat avec la société point NETT sur toute l'année scolaire 2020/2021 (2h par jour du lundi au vendredi pour le nettoyage partie élémentaire). Le contrat actuel prend fin en décembre 2020.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

## 4. Délibération ESIT Remplacement disjoncteur général coffret électrique école

Cette délibération permet, sur demande de la société VERITAS, de remplacer le disjoncteur général. Le devis retenu est celui de l'entreprise SERVICES et PROTECTIONS de Ste FOY D'AIGREFEUILLE pour un montant de 2 083 € HT.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

## 5. Délibération ESIT Ajout de 2 prises pour PC dans bureau des maîtres d'école

Cette délibération permet, sur demande de la société VERITAS, de supprimer les multiprises en cascade au sol de la salle des maîtres et par conséquent de rajouter 2 prises pour convenir aux différents appareils ménagers se trouvant dans la pièce. Le devis proposé est celui de l'entreprise SERVICES et PROTECTIONS de Ste FOY D'AIGREFEUILLE pour un montant de 700 € HT.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
3	4	2

**La délibération est refusée car le prix est considéré trop élevé et pas de second devis.**

## 6. Délibération ESIT Remplacement des robinets de la cuisine et de la salle de plonge école

Cette délibération permet de procéder au remplacement des deux robinets salle de plonge et cuisine de l'école de Tarabel. Le devis proposé est celui de l'entreprise STIC M. THARET Serge pour un montant de 1 130 € HT.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

## 7. Délibération choix prestataire installation application smartphone pour informations aux administrés

Cette délibération permet de choisir un prestataire pour l'installation d'une application smartphone pour informations aux administrés.

Quatre sociétés ont été consultées par Monsieur le Maire et Monsieur DERAMOND ;

- POLITEIA, très bon contact – 15 € HT par mois
- PANNEAU POCKET, pas de retour
- LUMIPLAN CITYWALL, bon contact – entre 25 et 38 € HT par mois selon option
- ILLIWAP, contact mail uniquement – entre 10. 5 et 32. 5 € HT par mois selon option

Le principe est de télécharger l'application et de s'inscrire à sa commune.

M. le Maire et M. DERAMOND proposent plutôt de retenir l'offre de POLITEIA qui est la moins onéreuse et avec qui le contact a été très bon.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
9	0	1

## **8. Comptes rendus des réunions intercommunales**

### **Terres du Lauragais - Commission bâtiment et espaces vert**

Un récapitulatif des heures a été effectué. Le bilan est de 48 % des heures effectuées pour l'année civile. Au prorata du temps restant sur 2020, on sera donc dans le budget.

En complément il a été demandé un devis pour les travaux de la Mairie concernant le traitement de la façade de la partie nord + façade armoire télécom (une demande avait été faite début 2019 mais elle n'a pas abouti avec la crise sanitaire).

De manière générale, concernant les espaces verts, avec le nouveau responsable, la communication est très bonne.

Un projet d'enherbement du cimetière est à l'étude afin de réduire l'utilisation de produits biocides.

### **Terres du Lauragais - Commission Culture et Tourisme**

Un bilan des boucles de randonnée sur la communauté de communes a été fait.

- 7 boucles sur le secteur de Caraman,
- 2 boucles sur le sud Nailloux,
- Sur le secteur centre, une boucle devait être faite mais pour le moment la communauté de communes ne compte pas la développer.

Sur l'aspect culture, des budgets ont été alloués pour des événements particuliers. Les associations de notre commune ne sont pas concernées.

L'office de tourisme a communiqué des conséquences de la crise sanitaire, une perte de plus de 23 000 € par rapport à 2019 est annoncé (taxe de séjour, ...).

Des discussions sont en cours concernant le développement du site internet.

Il a été aussi mentionné la création d'un poste de saisonnier de 3 mois (15/11/2020 ou 15/01/2021) en remplacement d'un départ par rupture conventionnelle.

### **Commission Communale manifestation**

Concernant le repas des aînés, compte tenu de la crise sanitaire, nous sommes dans l'obligation d'annuler la manifestation.

Il est proposé d'offrir un coffret gourmand d'une valeur de 35 € pour une personne seule et 45 € pour un couple. Les élus ont contacté les Moulins de Perrine et ont présenté les paniers proposés. Une réduction de 2 € par coffret sera appliquée. La distribution des coffrets est programmée courant décembre (elle sera réalisée par le Conseil Municipal).

L'ensemble du conseil approuve cette décision.

Pour les mêmes raisons (restrictions sanitaires), l'Arbre de Noël des enfants est annulé. Il n'y aura pas de distribution de cadeaux. Les enfants qui ont 10 ans cette année (2020) seront conviés l'année prochaine.

Une communication par courrier sera faite pour ces 2 événements.

## Commission Communale des Impôts Directs CCID

Suite à la délibération prise en date du 08 septembre 2020, les commissaires nommés par la DRFIP sont :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- PAYRASTRE Elisabeth	- DERAMOND Sébastien
- CODECCO Didier	- PRADELLES Yves
- CONDOUMY Philippe	- MOULET Noé
- BERTHIER Béatrice	- CAVAILLE Céline
- FERRAND Anne-Lise	- OWEZAREK Laurianne
- PAYRASTRE Marie-Claire	- DEGEILH Aurélie

## 9. Questions diverses

M. le Maire a assisté à l'inauguration du centre d'exploitation à la zone de Lourman.

Des discussions sont en cours sur l'aire de covoiturage et l'arrêt de bus.

Concernant la reprise du Marché le 09 octobre, le retour des commerçants est plutôt positif. Le Cochon Régaleur, qui n'était pas présent, n'a pas pu venir car il n'a pas le titre de commerçant ambulancier. Il doit se positionner auprès de la Municipalité pour savoir s'il compte venir les prochaines fois ou non.

La fréquence mensuelle semble plutôt bien adaptée.

Le prochain marché est prévu le 13 novembre, le conseil propose le thème « Châtaignes et Vins Nouveaux ».

Des remerciements de la famille Verfeil ont été adressés à la municipalité suite au décès de M. Gérard Verfeil.

L'abattage des peupliers a été réalisé. Une replantation sera prévue ultérieurement avec des essences locales.

La mairie a reçu une proposition pour de l'éco pâturage avec des moutons d'Ouessant. Cette proposition ne retient pas notre attention.

Suite aux intempéries dans le Sud-Est, il est demandé si une participation financière est prévue (cela a déjà été le cas lorsqu'il y avait eu des intempéries dans l'Aude, la commune avait participé à hauteur de 500 €). A ce jour, il n'y a pas de participation prévue.

Des travaux semblent être en cours par ENEDIS sur le chemin de la Serrière (remplacement de matériels, présence de groupe électrogène le long des voiries...).

M. le Maire n'a pas été informé de ces travaux et aucune demande de renforcement de réseaux n'a été demandée. M le Maire va se renseigner pour avoir des informations.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 27 octobre.